

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVI

Québec, 4 juin 1904

No 42

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 657. — Les Quarante-Heures de la semaine, 657. — Le chant grégorien, 658. — Apostolat de la Prière, 660. — Arrivée à Québec de Mgr l'Archevêque, 661. — Rectification, 664. — Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, à Québec, 664. — A l'École normale Laval, 665. — Pour la persévérance et le salut de nos chers enfants, 665. — La musique d'église, 666. — Assurance mutuelle des Fabriques, 668. — Privilèges nouveaux accordés aux Protonotaires apostoliques, 669. — Le « King Edward aux Sept-Isles », 671. — Bibliographie, 972.

Calendrier

5	DIM.	r	II apr. Pent. S. Boniface, évêque et martyr. Solennité de la FÊTE-DIEU , <i>Kyr.</i> du 2 ton. II Vêp., mém. du suiv. et du dim. seulement. Procession du Saint Sacrement
6	Lundi	b	S. Norbert, évêque et confesseur.
7	Mardi	b	De l'octave.
8	Mercredi	b	De l'octave.
9	Jendredi	b	Octave de la Fête-Dieu.
10	Vendredi	b	SACRÉ-CŒUR DE JESUS , <i>dbl.</i> 1 cl.
11	Samd.	r	S. Barnabé , apôtre, <i>dbl. maj.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

5 juin, Saint-David. — 6, Saint-Ephrem. — 8, Fraserville.
— 9, Saint-Camille. — 10, Saint-Théophile.

LE CHANT GRÉGORIEN

MOTU PROPRIO

Edition vaticane des livres liturgiques contenant les mélodies grégoriennes.

PIE X, PAPE

Par Notre *Motu proprio* du 22 novembre 1903 et par le décret subséquent publié selon Notre ordre par la Congrégation des Rites sacrés, le 8 janvier 1904, Nous avons restitué à l'Eglise romaine son antique chant grégorien, ce chant qu'elle a hérité des Pères, qu'elle a jalousement conservé dans ses livres liturgiques et que les études les plus récentes ont très heureusement ramené à sa pureté primitive. Cependant, pour achever, comme il convient, l'œuvre commencée et pour fournir à Notre Eglise romaine et à toutes les églises de ce rite le texte commun des mélodies liturgiques grégoriennes, Nous avons décidé d'entreprendre avec les caractères de Notre typographie vaticane la publication des livres liturgiques contenant le chant de la Sainte Eglise romaine, rétabli par Nous.

Et afin que tout s'exécute avec la pleine intelligence de tous ceux qui sont ou qui seront appelés par Nous à fournir le tribut de leurs études à une œuvre si importante et que le travail s'accomplisse avec la diligence et l'ardeur requises, Nous établissons les règles suivantes :

a) Les mélodies de l'Eglise, dites grégoriennes, seront rétablies dans leur intégrité et dans leur pureté, conformément aux manuscrits les plus anciens, mais aussi en tenant particulièrement compte de la légitime tradition, contenue au cours des siècles dans les manuscrits, et de l'usage pratique de la liturgie actuelle.

b) Guidé par Notre spéciale prédilection envers l'Ordre de saint Benoît et reconnaissant la part qui revient aux moines bénédictins dans la restauration des véritables mélodies de l'Eglise romaine, particulièrement par ceux de la congrégation

de France et du monastère de Solesmes, Nous voulons que, pour cette édition, la rédaction des parties qui contiennent le chant soit spécialement confiée aux moines de la congrégation de France et au monastère de Solesmes.

c) Les travaux ainsi préparés seront soumis à l'examen et à la revision de la Commission romaine spéciale, récemment instituée par Nous dans ce but. Elle est tenue au secret juré pour tout ce qui concerne la compilation des textes et l'impression en cours; l'obligation s'étendra aux autres personnes qui, ne faisant point partie de la Commission, seront appelées à participer à ses travaux. En outre, la Commission devra, dans son examen, procéder avec la plus grande diligence, ne permettant pas que nulle publication ait lieu sans qu'on en puisse donner une raison convenable et suffisante. Dans les cas douteux, on demandera l'avis de personnes choisies en dehors des commissaires et des rédacteurs et reconnues habiles dans ce genre d'études et capables de rendre un jugement autorisé. Si dans la revision des mélodies se rencontrent des difficultés au sujet du texte liturgique, la Commission devra consulter l'autre commission historique-liturgique précédemment établie près de la Congrégation des Rites, de sorte que toutes deux procèdent d'accord dans les parties des livres qui forment pour toutes les deux l'objet de leur commun travail.

d) L'approbation que recevront de Nous et de la Congrégation des Rites les livres de chant ainsi composés et publiés sera telle que personne n'aura plus le droit d'approuver des livres liturgiques qui, même dans les parties consacrées au chant, ou bien ne seraient pas absolument conformes à l'édition publiée, sous nos auspices, par la typographie vaticane, ou du moins, d'après la Commission, contiendraient des variantes provenant de l'autorité d'autres bons manuscrits grégoriens.

e) La propriété littéraire de l'édition vaticane est réservée au Saint-Siège. Aux éditeurs et aux imprimeurs de toutes nations qui en feront la demande et qui sous des conditions déterminées offriront de réelles garanties de la bonne exécution du travail, Nous accorderons le droit de la reproduire librement, comme il leur plaira le mieux, d'en faire des extraits et d'en répandre partout les exemplaires.

De la sorte, avec l'aide de Dieu. Nous avons confiance de

pouvoir rendre à l'Eglise l'unité de son chant traditionnel, comme le veulent la science, l'histoire, l'art et la dignité du culte liturgique, du moins dans la mesure des études actuelles et en nous réservant ainsi qu'à nos successeurs la faculté de prendre d'autres dispositions.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 avril 1904, fête de saint Marc l'Evangeliste, la première année de Notre Pontificat
PIE X, PAPE.

Apostolat de la Prière

Intention générale pour juin 1904 : *La diffusion de l'Apostolat de la Prière.*

L'Apostolat de la Prière, qui a joui de la bienveillance continue des papes Pie IX et Léon XIII, de saintes mémoires, et qui se voit honorée, à l'heure actuelle, de la haute approbation de Sa Sainteté Pie X, mérite bien d'attirer l'attention des âmes vouées aux pieuses entreprises et spécialement à l'extension du culte du Sacré-Cœur,

L'Apostolat de la Prière, en effet, est une œuvre :

1° Très *simple* : dans son but, sauver les âmes par la prière et par l'action, rendues souverainement efficaces l'une et l'autre par une ardente dévotion au Cœur de JÉSUS. — Dans ses pratiques : Quoi de moins encombrant que d'offrir à Dieu, chaque matin, les travaux et les souffrances de la journée qui commence, aux intentions du Sacré-Cœur ? Quoi de plus aisé que d'intéresser la très sainte Vierge, par une courte prière, à nos essais d'apostolat ? Quoi de plus naturel que de faire la sainte communion aux mêmes fins et en esprit de réparation ?

2° Très *pratique* : « Cette œuvre, a écrit justement le supérieur des missionnaires de Saint-Edme de Pontigny, ne propose que les pratiques fondamentales du christianisme. Offrir ses actions à Dieu, c'est la base d'une vie raisonnable et chrétienne. Concevoir de la dévotion pour la Vierge Marie est un devoir cher à tout enfant de l'Eglise. Communier au moins une fois le mois, c'est à notre époque, pour un grand nombre de fidèles, une condition nécessaire de persévérance. L'Apostolat n'aggrave pas le fardeau de la vie chrétienne ; il en fait mieux connaître le mérite et l'allège par l'association. »

3° Très *actuelle*, puisqu'elle a pour âme la dévotion au Cœur de JÉSUS, la grande dévotion des temps modernes, et qu'elle a l'avantage de « concréter » cette dévotion dans des exercices de piété très précis et à la portée de toute bonne volonté.

4° Très *apostolique* ; dans ce sens qu'elle convient aux hommes tout autant qu'aux femmes. Elle prend, en effet, le chrétien dans l'état où il se trouve, fût-ce dans les bas-fonds de l'indifférence religieuse, et l'élève par ses trois degrés, comme par trois échelons, à la vie parfaitement chrétienne. Elle le hausse, pour ainsi parler, jusqu'à la prière d'abord, à une courte prière adressée chaque matin au Cœur de JÉSUS, puis à la dévotion à la bonne Vierge, enfin à la pratique plus ou moins fréquente de la sainte communion.

5° Très *fructueuse* pour les âmes, en raison des nombreuses indulgences plénières et partielles dont elle a été enrichie.

PRÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que l'Apostolat de la Prière mieux connu et plus répandu, contribue efficacement à l'extension de votre règne ici-bas.

Résolution apostolique : Propager activement l'Apostolat de la Prière.

— — — — —
Arrivée à Québec de Mgr l'Archevêque
 — — — — —

Samedi soir, le 28 mai, vers 7 h., un télégramme adressé de New-York à l'Archevêché annonçait que S. G. Mgr l'Archevêque était heureusement arrivé dans cette métropole des Etats-Unis. Sa Grandeur, quittant New-York, dimanche soir, est arrivé à Montréal lundi matin, et à Lévis, par l'Intercolonial, à 5 h. et 20 du soir.

Mgr l'Administrateur, Mgr Mathieu, supérieur du Séminaire, Mgr Têtu, les prêtres de l'Archevêché, et beaucoup d'autres membres du clergé régulier et séculier et de citoyens de la ville s'étaient rendus à l'arrivée du train, à Lévis.

A la Basilique, décorée comme aux grands jours, étaient réunis le grand et le petit séminaire, beaucoup de fidèles et un nombreux clergé. En y pénétrant, Mgr l'Archevêque revêtit les habits pontificaux, et prit place sur un trône, alors que Mgr l'Administrateur lui présenta la belle adresse que voici :

Sa Grandeur

Monseigneur L.-N. Bégin,

Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Plusieurs fois déjà nous avons acclamé votre retour de Rome, où vous aviez appelé tantôt les obligations de votre charge apostolique, tantôt les graves intérêts spirituels de votre diocèse, voire même de toute l'Eglise du Canada. Et c'est avec une joie toujours croissante que nous vous voyons revenir au foyer ; car, à mesure que les ouailles avancent dans la connaissance de leur pasteur, mieux aussi elles apprennent à l'apprécier et à l'aimer et plus elles goûtent le bonheur de le posséder auprès d'elles. Et le bon pasteur, cédant à l'attrait paternel qui l'incline vers les membres de son troupeau, ne consent pas à se laisser vaincre par eux en empressément et en affection.

N'est ce pas là, Monseigneur, le secret de ce prompt retour au milieu des vôtres, retour que nous serions tentés de croire prématuré, si nous ne craignons pas de méconnaître le zèle qui vous ramène au poste, alors que, dans l'intérêt de votre santé, nous nous étions résignés à la perspective d'une absence prolongée ?

Nous bénissons le divin Maître qui a exaucé nos vœux filiaux ; car, durant votre épreuve, votre Eglise fidèle n'a cessé de réclamer du ciel votre guérison ; *oratio fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum*. Nous remercions le Seigneur qui a donné une si favorable issue à toutes vos démarches et réalisé à souhait tous les objets de votre pèlerinage au tombeau des saints Apôtres.

Grâce à Dieu ! vous nous revenez avec une jeunesse renouvelée comme celle de l'aigle ; et, nous en avons l'espoir, vous continuerez encore longtemps à planer au-dessus de votre peuple par la hauteur de vos enseignements, par l'éloquence de votre parole et des vertus dont vous êtes l'exemple, *pastor forma gregis*, par la sublimité de ce dévouement pastoral dont vous nous donnez, aujourd'hui encore, une preuve si manifeste, en renonçant à un légitime repos pour recommencer vos courses apostoliques, longues et fatigantes, à travers les campagnes de votre diocèse.

Soyez donc béni, ô vous qui nous revenez au nom du Seigneur ! C'est Lui qui, par son Vicaire sur la terre, vous envoie chargé de vœux et de bénédictions pour ce troupeau dont l'éloge, dicté par votre cœur au Père commun des fidèles, l'a vivement réjoui, et l'a consolé des amertumes dont l'abreuvent en ce moment les infidélités de notre ancienne mère patrie. C'est Lui qui, du tombeau des saints Apôtres Pierre et Paul, où vous avez prié avec ardeur pour le salut de vos ouailles, a fait jaillir la flamme apostolique dont votre cœur d'évêque est embrasé pour le bien des âmes.

Nous avons su avec quelle bonté paternelle le Saint-Père vous a accueilli, et quelles paroles bienveillantes à votre adresse sont tombées de ses lèvres augustes. La visite que vous vous êtes empressé de lui faire, dès le début de son pontificat et de l'année jubilaire de l'Immaculée-Conception, symbolisait d'une manière frappante aux yeux du Souverain Pontife deux traits caractéristiques de la grande figure de votre vénérable prédécesseur, François de Laval : à savoir, son attachement inviolable au siège de Pierre et sa dévotion quasi-prophétique au dogme de l'Immaculée Conception.

Ces traits, nous nous plaisions à les voir revivre en vous comme ils revivent dans les œuvres qui, nées de l'inspiration du premier évêque de Québec, ont grandi et prospéré grâce au zèle de ses successeurs. Nous sèrait-il de dire ici que, pendant l'absence du maître *in regionem longinquam*, les serviteurs ne sont pas restés tout à fait oisifs, et que, loin de mettre en terre les talents qu'on leur avait confiés, ils ont commencé à les faire fructifier ? Pour n'en citer qu'une preuve, le projet du monument Laval, dont vous avez conçu l'idée, a fait son chemin. Déjà le pays tout entier, clergé et fidèles, a accueilli avec une joie pieuse la proposition de consacrer par une statue la mémoire du premier évêque de la Nouvelle-France.

Aussi sommes-nous plus heureux que jamais de vous souhaiter la bienvenue sur le seuil de cette cathédrale que, par un salubre pressentiment, le grand Laval dédia, il y a plus de deux siècles, à la Reine Immaculée du ciel. C'est ici, aux pieds de la Vierge conçue sans péché, que nous voulons entonner le *Te Deum* d'actions de grâces qui couronnera dignement votre long et heureux itinéraire. C'est auprès de ce siège vénérable, illustré par les vertus apostoliques des Laval, des Plessis et des Taschereau, que nous voulons protester de notre fidélité au Vicaire du Christ, et que, acclamant avec celui qui nous revient messager de ses vœux, le glorieux et immortel Pie X, nous chanterons d'une voix commune les paroles du Christ qui lui assurent sur les ennemis de l'Eglise un glorieux et définitif triomphe : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo eccle-*

sium meam et porta inferi non prevalebunt adversus eam !

Dès les derniers mots de l'adresse, le chœur du grand séminaire exécuta le *Tu es Petrus* suivant la méthode bénédictine.

Et ensuite, S. G. Mgr l'Archevêque répondit par une touchante et paternelle allocution, faisant à grands traits un exposé des principaux faits de son voyage : sa guérison, qu'il attribue à la protection de la Vierge Immaculée et aux prières qu'on a adressées de toutes parts au ciel en sa faveur ; son séjour à Lourdes, où tout respire la piété envers Marie, où il n'a oublié personne dans ses supplications ; ses inoubliables conversations avec le Saint-Père, dont le zèle apostolique et la bonté incomparable l'ont ravi au delà de toute expression. Monseigneur dit combien le Pape s'est intéressé à la situation de l'Eglise en notre heureux pays. Sa Grandeur ajoute quelques mots sur la façon déplorable et odieuse dont les gouvernants de la France traitent les catholiques français, et termine en recommandant à tous envers N. S. P. le Pape un dévouement à toute épreuve qui sera notre meilleure sauvegarde dans l'avenir, comme il le fut par le passé.

Le chœur se mit alors à défilier en procession, en chantant le *Te Deum*, et conduisit Monseigneur jusqu'à l'autel, où Sa Grandeur présida à la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement qui termina cette réception si digne et si sympathique, agrémentée encore par une température délicieusement belle.

Rectification

C'est par une inexplicable distraction que nous avons dit, il y a huit jours, que M. l'abbé Laverdière était nommé vicaire à l'Islet, tandis que c'est au vicariat de « Saint-Michel » qu'il a été appelé.

Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, à Québec

La bénédiction solennelle de la cloche destinée au nouveau sanctuaire de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, et dont la possession est due à la générosité de la librairie J.-A. Langlais et

Fils, de Québec, et de la maison Adolphe Havard, fondateur, de Villedieu, France, aura lieu dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, dimanche, le 12 juin prochain, à 3 heures de l'après-midi.

Les Dames du Sacré-Cœur font une invitation spéciale aux messieurs du clergé et au public de rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie.

—o—

A l'École normale Laval

Belle fête, mardi dernier, à l'école normale Laval, qui célébrait sa fête patronale, celle de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Les RR. Pères Franciscains, du couvent voisin, ont fait tous les frais de la fête religieuse : grand'messe, célébrée par le R. P. Colombar ; sermon bien éloquent, par le R. P. Edmond ; plain-chant de Solesmes, par les Frères du couvent. Nous ne pouvons manquer de dire que cette musique, toute de suavité et de prière, nous a ravi !

Après cette messe solennelle, tous les élèves de l'École, accompagnés par les Frères Franciscains, ont fait par bateau le pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne.

—o—

Pour la persévérance et le salut de nos chers enfants

Qu'on nous permette (dit la *Semaine religieuse de Paris*), à l'époque des premières Communions, de recommander à tous les quelques lignes suivantes, empruntées au *Bulletin du Vœu national* :

C'est avec une grande édification et une vive joie que nous voyons se multiplier le nombre des fidèles de tout rang, de tout âge, de toute condition, qui s'efforcent de mettre leur salut en assurance, en faisant la communion des neuf vendredis.

« Un jour de vendredi, écrit la bienheureuse Marguerite-Marie (mai 1688). pendant la sainte communion, mon divin Maître me dit ces paroles : Je te promets, dans l'excessive miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront le premier vendredi du mois ; neuf fois de suite, la grâce finale de la pénitence ; ils ne mourront point en sa disgrâce ni sans recevoir leurs sacrements ; mon divin Cœur se rendra leur asile assuré en ce dernier moment. »

La persévérance finie ! Une sainte mort ! Le salut ! Quelle grâce ! . . . Et combien l'infinie bonté du Sacré-Cœur la rend accessible

à tous ! . . . Sachons y correspondre, afin de mériter personnellement la réalisation de cette divine parole. Mais préoccupons-nous aussi de l'obtenir aux enfants ; quel bien plus précieux pouvons-nous leur laisser ? Profitons pour cela de l'époque des premières communions ; quoi de plus facile que d'établir dans toutes les paroisses, même dans les plus petits villages, la pieuse coutume de faire communier les enfants les premiers vendredis des neuf mois qui suivent immédiatement leur première communion ? Ce serait leur assurer une jeunesse chrétienne et la grâce d'une bonne mort après la bataille de la vie ! Beaucoup de paroisses et de maisons d'éducation ont déjà inauguré cet usage, pour la plus grande gloire du Sacré-Cœur, pour la persévérance et le salut des générations nouvelles ; que toutes les imitent . . .

La musique d'église

La moitié de la correspondance romaine (datée du 8 mai) du *Tablet* du 14 mai est consacrée à la musique d'église, entendue suivant les conditions prescrites par le *Motu proprio* de S. S Pie X. Nous croyons devoir traduire et reproduire, au moins à titre de document, ces passages intéressants.

Dans les pays de langue anglaise, particulièrement, l'exclusion des femmes des chœurs d'église est devenue l'une des questions les plus agitées qui ont suivi la publication du *Motu proprio* sur la musique d'église. Désireux d'y apporter quelque lumière, votre correspondant a interviewé les autorités romaines les plus compétentes, et ce qui va suivre peut être regardé comme le résumé de leur manière de voir.

En premier lieu, il n'est pas interdit aux femmes qui font partie des communautés religieuses de prendre part au chant liturgique dans leurs propres chapelles. Au contraire, elles sont exhortées à cultiver soigneusement le chant liturgique ; et dans bien des cas leurs constitutions les obligent à prendre ce qu'on peut appeler une part quasi-liturgique dans le culte divin. Par conséquent, les femmes ne sont pas rigoureusement ou universellement exclues des chœurs d'églises.

La difficulté principale, c'est de savoir s'il est permis ou non d'avoir des chœurs mixtes, composés d'hommes et de femmes. Cela est difficile à définir nettement ; mais quelques distinctions peuvent y aider.

L'idéal où l'on doit tendre, dans toutes les églises, c'est la constitution d'un chœur vraiment liturgique, composé d'hom-

mes, ou d'hommes et de jeunes garçons; et le Saint-Père compte voir se réaliser cet idéal dans toutes les églises qui ont le bonheur de le pouvoir faire, surtout dans les cathédrales, les églises collégiales, et généralement dans les églises des grandes villes. Mais on comprend bien, à Rome même, que dans beaucoup d'endroits il sera difficile, et en quelques-uns impossible, de se passer tout d'un coup du chœur mixte.

Il va sans dire qu'il faut se mettre en garde contre tout danger de scandale ou d'inconvenance; mais, cela dit et redit, les chœurs composés d'hommes et de femmes ne sont pas absolument défendus. Sans doute ils constituent un écart (*difformita*) de la règle et de l'idéal auquel il faut tendre; mais enfin on peut les tolérer pour un motif suffisant et en de certaines limites.

Notre mot anglais « choir » correspond plutôt avec le terme italien « cappella » qu'avec le mot « coro ». Celui-ci se rapporte absolument au chœur des prêtres, et les membres de ce « coro » non seulement ne doivent être que des hommes, mais ils doivent aussi porter la soutane et le surplis. Quant à la « cappella », elle signifie le chœur composé à la fois des prêtres et du peuple. Il semble donc permis que les femmes comme les hommes prennent part à cette partie du chant que toute l'assistance d'une église peut exécuter. Durant la messe, elles ne pourraient pas participer au chant des morceaux suivants : Introït, Graduel, Offertoire, Communion, parce que ces morceaux appartiennent proprement au chœur liturgique; d'autre part, elles peuvent chanter au *Kyrie*, au *Gloria*, au *Credo*, à *Agnus Dei*, aux psaumes et à l'hymne de Vêpres, parce que ces morceaux ont coutume d'être chantés, et devraient l'être toujours, par l'assistance toute entière.

Enfin, il faut dire un mot de la mesure générale où doivent être observées les prescriptions du *Motu proprio*. Elles doivent être observées dans la mesure du possible, parce qu'elles émanent du Saint-Père. Se permettre, pour les laïques, de les critiquer; déprécier publiquement le chant grégorien comparé à d'autres genres de musique, surtout à la musique condamnée par le Pape : tout cela serait impertinent et irrespectueux. Quand il y a lieu de faire des exceptions, c'est à l'Ordinaire qu'il appartient de les faire, et encore pour ce motif que, vu les circonstances,

il n'est pas possible de suivre les dispositions du « code de musique sacrée » établi par Pie X. Il ne serait donc pas admissible que l'on exécutât de la musique théâtrale, sous prétexte qu'elle attirerait les non-catholiques et pourrait même les faire entrer dans l'Eglise.

L'un de mes informateurs m'a prié d'appuyer sur les trois points que voici :

1° Le chant grégorien traditionnel est, pour la plus grande partie, très facile à apprendre et à exécuter.

2° Conformément à la dispense contenue dans les rubriques, le chant des parties comme le Graduel, l'Alleluia, le Trait peut être suppléé par l'orgue, pourvu que l'on en récite les paroles dans le chœur.

3° Toutes les mélodies grégoriennes du chœur peuvent s'exécuter en musique ancienne ou moderne, remplissant toutefois les conditions prescrites dans le *Motu proprio*.

Les épreuves de la nouvelle édition typique seront prêtes dans trois mois environ. La notation sera la même que celle de l'édition de Solesmes, — avec cette unique différence que l'on n'y verra pas les « signes rythmiques » introduits dans cette dernière pour diriger l'interprétation du chant.

Assurance mutuelle des Fabriques

QUÉBEC, 18 mai 1904.

Mon cher Monsieur,

Comme vous l'avez sans doute appris, l'église et la sacristie de Saint-Godefroi, comté de Bonaventure, ont été complètement détruites par un incendie, le 1^{er} du mois courant. C'est le premier feu que nous ayons à payer depuis le 6 décembre 1902. L'assurance étant de \$ 6,205.00, les directeurs ont décidé de faire une répartition de quinze cents par cent piastres. Votre fabrique est assurée pour \$: sa part sera donc de \$. Cette somme peut être donnée en deux versements, le premier quinze jours après réception de cette lettre, et le second trois mois après. Mais il est plus agréable au trésorier de recevoir le tout en une seule fois.

Depuis le 18 décembre 1902, date de ma dernière circulaire, nous avons payé pour des feux partiels : A Sainte-Pétronille,

\$ 10.00 ; à Saint-Côme, \$ 11.00 ; à Saint-Damien, \$ 12.00 ; à Saint-Didace, \$ 30.00 ; à Saint-Malo, \$ 40.28 ; au Sault-Montmorency, \$ 80.00 ; à Saint-Elie de Caxton, \$ 95.00.

Dans le même espace de temps — un an et quatre mois —, 119 polices ont été émises, dont 36 pour des fabriques qui entraient pour la première fois dans notre association.

Le 18 décembre 1902, le montant des polices était de \$ 3,582,044.00. Aujourd'hui (3 mai) il s'élève à la somme de \$ 4,339,679.00. Augmentation : \$ 757,635.00.

En présence de ce résultat et de ces progrès manifestes, les directeurs croient qu'il est opportun d'élever le maximum, de \$ 25,000.00 qu'il est aujourd'hui, à \$ 30,000.00. De plus, à la demande d'un certain nombre d'intéressés, ils désirent pouvoir assurer à l'avenir les dépendances et les meubles des églises, sacristies et presbytères. De cette façon, un grand nombre de fabriques n'auront plus besoin de s'adresser à d'autres sociétés et pourront tout assurer à l'Assurance mutuelle. Mais pour que ces modifications aient force de loi, il faut l'assentiment de la majorité. Vous voudrez bien en conséquence consulter vos marguilliers à ce sujet et me faire connaître leur réponse le plus tôt possible, en m'envoyant la part de répartition due par votre paroisse pour l'incendie de Saint-Godefroi.

1° Le maximum sera-t-il de \$ 30,000.00 ?

2° Pourrons-nous assurer à l'avenir les dépendances et les meubles, ornements, vases sacrés, etc., des églises, sacristies et presbytères ?

Veuillez agréer,
mon cher monsieur,
l'assurance de mon entier dévouement.
H. TÊTU, ptre,
Secrétaire.

**Privilèges nouveaux accordés aux
Protonotaires apostoliques**

Les recueils périodiques des Actes pontificaux viennent de publier quelques *déclarations* de Sa Sainteté Pie X élargissant, en faveur des protonotaires apostoliques, les règles édictées par sa Sainteté Pie X, dans sa Constitution du mois de septembre 1872.

De ces *déclarations*, il résulte que les protonotaires *ad ins-tar* pourront user de la mitre non seulement pour la célébration de la messe pontificale, mais aussi pour l'office des vêpres, pour les processions et dans certaines cérémonies funèbres.

En outre, ils auront partout le privilège, dont ils ne pouvaient user à Rome, de faire leur préparation à la messe basse et leur action de grâces, à certains jours, devant l'autel et de revêtir les ornements sacerdotaux à la même place. Ils pourront être assistés par un prêtre en surplus.

A la messe pontificale, ils pourront après l'*Ite missa est* chanter les paroles de la bénédiction, omettant toutefois les versets *Sit nomen Domini* et *Adjutorium nostrum*, etc., qui demeurent réservés aux évêques.

Ces déclarations sont datées du 9 mars 1904.

Le « King Edward » aux Sept-Isles (12 avril 1904)

Depuis plus de cinq mois l'âpre hiver sévit sur la côte : neige, glace, froidure, poudrière se succèdent ou s'associent pour accomplir leur œuvre de mort sur la nature impuissante. Point encore d'oiseau messager du printemps ! Et pourtant j'ai dit, à mon départ, à l'hirondelle de mon pays :

Dès qu'avril renaitra, j'ouvrirai ma fenêtre
Plus tôt et de plus loin pour te revoir paraître.

Avril disparaît déjà, elle n'est point venue visiter mon nouveau toit ! Peut-être la fumée bleuâtre qui toujours s'échappe du foyer l'a-t-elle effrayée, ou bien ne veut-elle point connaître cette terre hospitalière ! Ah ! quand donc ce cercle de glace qui nous enserme se brisera-t-il ? — Bientôt !

Oui bientôt ; car une rumeur circule de bouche en bouche ; « Le vapeur « King Edward » a quitté Québec vendredi... depuis trois jours... il arrivera demain ; la malle est à son bord »... — Le « King Edward », c'est le salut de la grande ville à la Côte Nord, de la mère nourricière à ses enfants affamés de nouvelles et de relations avec le reste de l'humanité ! Comme nous avons hâte de le revoir ! Une information précise assure qu'il nous viendra dès ce soir...

Et, pour le mieux voir, je m'en allai errer le long des remparts formés par les glaces sur le bord du rivage. Il fait beau ; le soleil a daigné tiédir notre brise glaciale, et mes raquettes

enfoncent dans la neige fondante. Marchant doucement, je contemple le givre qui se détache des branches en sons cristallins comme les prismes de lustres innombrables heurtés soudain ; — puis, souvent je porte mes regards, au large, vers le groupe de « Carasol » couvert de neige, si beau les jours de mirage. — « Le voici ! m'écriai-je tout à coup ; plus de doute, cette trainée noirâtre n'est point un nuage ! » C'est lui, en effet, il double l'île, il s'engage dans la grande saignée de mer que le vent du sud a laissée libre ; il est dans la baie !

Je me hâte vers la place, je monte sur une traîne, et en route à sa rencontre : les canots ne sont point encore de saison pour l'abordage. Oh ! le joli spectacle de tous ces équipages variés qui courent à l'envi de tous les points vers le même but, se jalousant à mesure qu'ils en approchent ! Nous arrivons. Presque tout Sept-Isles est là représenté. Aussi quel cri d'enthousiasme, parti de 180 poitrines, répond à notre souhait de bienvenue tandis que là-bas, au loin, les pavillons multicolores flottent aux mâts des maisons ! Puis le navire s'arrête et chacun dévisage ces hommes penchés sur le bastingage, à l'avant, à l'arrière, au milieu de l'ossature des nouvelles cabines, partout. Et l'on découvre des parents, des connaissances ; on échange des paroles amicales, des bonjours retentissants : car le « King Edward » est tout près de nous ; nous le touchons de dessus ce quai flottant d'une glace de 24 pouces. Et tous ses passagers sont si heureux de voguer vers le foyer familial après cinq mois de réclusion aux chantiers d'en haut du fleuve !

Mais soudain une clameur étrange, faite d'éclats de rire, de hurlements et de cris plaintifs, arrête ces effusions. C'est la gent canine en pleine révolution. Ombrageuse et susceptible, elle a vu des congénères en liberté. « Qu'est-ce ceci ? des policiers sans doute ? vite plumons-les ! » Et, au mépris des distances prudemment établies, tous les attelages accourent, se mêlent, daubent les malheureux intrus qui gémissent sous les morsures profondes. Il faut le bâton pour rétablir la paix ; elle dure jusqu'au premier départ. Alors, nouvelle scène : les traîneaux renversés ne suffisent pas à contenir l'ardeur des vieux ; tous les attelages suivent. . . J'ai failli moi-même manquer mon omnibus, et ce n'est que d'un geste que j'ai pu dire au « King Edward » : à bientôt ! — Le soir, nous avions une

forte « malle » où chacun trouvait dans les calendriers des remèdes à tous ses maux, et dans les prospectus de fleurs la certitude que l'hiver est passé. — Aujourd'hui, en effet, notre quai éphémère a tout entier disparu. Le bruit de la vague est revenu jusqu'à nos demeures, et, pour la première fois, ce soir, les rayons du soleil couchant dorent les flots tranquilles.

P. BROCHARD.

(*Echo du Labrador.*)

Bibliographie

— JEAN TALON, *intendant de la Nouvelle-France (1665-1672)*, par Thomas Chapais. Québec. 1904. (Fort volume in-8°, de 540 pages. Prix, \$1.00.)

Nous espérons pouvoir revenir plus tard, avec quelque étendue, sur cet important ouvrage dont l'on attendait depuis assez longtemps la publication, et qui, nous dit-on, reçoit un excellent accueil. Nous tenons toutefois à remercier tout de suite l'Auteur de l'envoi qu'il a fait d'un exemplaire à la *Semaine religieuse*, et à prier tous ceux qui le peuvent de faire l'acquisition de ce livre. Le mérite intrinsèque de l'ouvrage, dont l'on peut être sûr dès que l'on voit de quel nom il est signé, suffirait pour engager à l'ajouter à toute bibliothèque, paroissiale ou autre, et à le donner en prix dans les maisons d'éducation, Mais l'on peut dire aussi que M. Chapais a rendu assez de services, et si désintéressés, toutes les fois que les intérêts religieux ou nationaux ont été engagés, pour que l'on ait à cœur aujourd'hui de lui témoigner de la reconnaissance et de rendre assuré le succès de librairie que tout auteur, surtout chez nous, a bien des motifs de souhaiter.

— Le Frère Sixtus-Joseph (Ecole Saint-Patrice, Québec) dont la lyre est infatigable, nous arrive avec de nouveaux morceaux de chant, latins, français, patriotiques ou religieux. Qu'on en juge par ces titres : *Canada, ma patrie* ; *Veni, Sancte Spiritus* ; *Ecce Panis Angelorum* ; *Beau mois de mai* ; *Salut, ô Vierge immaculée* ; *Tendre Marie* ; *Enfant, veux-tu bien être un ange ?* etc., etc.

Nous ne voyons pas de raisons pour que ces morceaux ne soient pas aussi beaux que ceux qui les ont précédés.